



Note de présentation du Document d'Orientation Budgétaire 2026

Table des matières

1. Contexte général	2
2. Les orientations générales	2
3. Les dépenses de fonctionnement (section A).....	3
a) Ressources humaines.....	3
b) Déplacements et fonctionnement logistique.....	3
4. La conduite du projet de préfiguration (section B).....	4
a) Communication et valorisation du projet.....	4
b) Études préalables.....	4
c) Actions de préfiguration et concertation	5
5. Les recettes et l'équilibre budgétaire	5
a) Contributions des membres	5
b) Financements externes.....	6
c) Équilibre général	6
d) Dette	7
6. Perspectives 2027.....	7

1. Contexte général

L'année 2026 constituera la première année de fonctionnement du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional (PNR) des marais du littoral charentais. Elle intervient après la phase de constitution administrative du Syndicat et marque l'entrée dans la mise en œuvre concrète de la préfiguration du futur Parc.

Cette année est particulière, car elle coïncide avec un renouvellement partiel des membres du Syndicat, à la suite des élections municipales de mars 2026. La première partie de l'année sera donc principalement consacrée à l'installation du cadre administratif du Syndicat : adhésion et affiliations aux différents organismes nécessaires au fonctionnement (gestion RH, comptabilité, logistique, informatique), organisation des moyens de travail et des outils, afin d'assurer la continuité des missions et de préparer la mise en œuvre des actions opérationnelles.

L'année 2026 s'organise autour de plusieurs priorités structurantes :

- Installer le Syndicat (moyens, équipe, gouvernance / commissions...), afin d'assurer un pilotage stable et une coordination efficace des travaux à venir ;
- Lancer le diagnostic de territoire, première étape de l'élaboration de la Charte du futur PNR, pour établir un état des lieux partagé des patrimoines, des dynamiques économiques et des enjeux de développement durable ;
- Conduire des premières actions de préfiguration opérationnelles afin d'asseoir le projet sur des réalisations concrètes, d'en démontrer la valeur ajoutée pour le territoire ;
- Initier la concertation et la communication auprès des élus, acteurs locaux et habitants, dans une logique d'ouverture et de co-construction du projet de territoire.

Ce Document d'Orientation Budgétaire (DOB) a pour objectif de présenter les grandes lignes du budget primitif 2026, d'en expliciter les priorités et d'inscrire les choix financiers dans la trajectoire stratégique de préfiguration du futur Parc naturel régional.

2. Les orientations générales

L'année 2026 s'inscrit dans une logique de montée en charge progressive des moyens humains et financiers du Syndicat, dans un contexte budgétaire contraint qui impose une approche mesurée. Cette orientation vise à sécuriser la capacité financière de la structure tout en permettant son installation et son fonctionnement dans la durée.

L'objectif est de disposer d'une structure légère mais réactive, capable d'animer la démarche partenariale, d'assurer la cohérence technique du projet et de soutenir des actions ou missions mutualisées, portées à une échelle pertinente pour l'ensemble des acteurs du territoire, dans une logique de partage et de mise en cohérence des politiques publiques.

Les dépenses du Syndicat sont essentiellement structurées autour de deux blocs :

- **A. Le fonctionnement propre du Syndicat mixte (127 475€)** : ressources humaines, logistique, fonctionnement courant ;

- **B. La conduite du projet de préfiguration** (118 850€) : études, communication, concertation, premières actions de terrain.

3. Les dépenses de fonctionnement (section A)

a) Ressources humaines

Le budget 2026 permet le financement :

- d'une cheffe de projet PNR à temps plein ,
- du recours à des mises à disposition partielles (notamment un référent communication pour 15% de son temps ainsi que des agents des services supports finances, administration et ressources humaines..

À ce jour, une équipe projet composée de référents est déjà installée pour accompagner la réalisation du projet de Parc naturel régional. Il s'agit d'agents en poste au sein des trois intercommunalités à l'initiative de la démarche, qui consacrent entre 15 et 20 % de leur temps à des missions thématiques ou à des missions support pour le projet. L'organisation technique mise en place avec cette équipe projet a vocation à se maintenir en 2026, assurant la continuité et la cohérence de l'action.

Par ailleurs, sous réserve de l'obtention de financements européens (FEDER), un renfort au travers d'une personne chargée de mission « adaptation au changement climatique » pourra être envisagé (à partir de septembre pour un montant budgété de 16 500€).

Ce poste constituerait le deuxième équivalent temps plein entièrement dédié à l'élaboration du projet de Parc naturel régional et de sa charte en particulier. L'adaptation au changement climatique a été identifiée comme un défi prioritaire dès le stade de l'opportunité. Elle mobilise des compétences et une ingénierie qui ne sont pas encore pleinement structurées au sein des collectivités membres, et en particulier des intercommunalités, même si des démarches existent en ce sens. Dans ce contexte, la structure de projet du PNR, par sa vocation fédératrice, permettrait de garantir la prise en compte transversale de cet enjeu et d'accompagner les démarches d'adaptation à l'échelle du territoire. Ce positionnement fait également écho à la dimension d'expérimentation et d'innovation qui constitue l'un des fondements des missions des Parcs naturels régionaux. Ce recrutement ne pourrait toutefois être envisagé qu'à la condition de l'obtention de financements FEDER, le Syndicat mixte ne disposant pas, à ce stade, de la capacité financière nécessaire pour porter un équivalent temps plein sur ses seules cotisations et recettes de fonctionnement.

Les dépenses en ressources humaines représentent ainsi près de 35 % du budget total de fonctionnement.

Des crédits à hauteur de 2 000€ sont prévus notamment au titre de l'assurance statutaire et de la médecine du travail...

b) Déplacements et fonctionnement logistique

Les frais de déplacement et de mission (2 000€) couvrent la participation des élus et des agents aux réunions techniques, comités, et autres instances partenariales.

Les frais logistiques (6 000 €) intègrent les prestations de comptabilité et de gestion, ainsi que la mise à disposition de l'équipement de base du bureau.

Par ailleurs, l'ensemble des charges courantes telles que loyers, fluides, ainsi que les assurances, est pris en charge par la CCBM (qui héberge le Syndicat dans ses locaux) dans le cadre d'une mise à disposition de moyens matériels et logistiques.

Une prévision de crédits budgétaires pour les frais d'une ligne de trésorerie (5 000 €) est prévue pour sécuriser la trésorerie de début d'exercice.

4. La conduite du projet de préfiguration (section B)

a) Communication et valorisation du projet

En 2026, un budget de 10 850€ est consacré à la communication, principalement pour la création du site Internet du projet de PNR. Cette dépense s'inscrit dans la mise en place d'une structure dédiée et vise à identifier clairement le projet de Parc naturel régional, lui donner de la visibilité et informer le grand public ainsi que les acteurs locaux sur la démarche engagée.

Une plaquette institutionnelle à destination prioritaire des élus locaux a été réalisée en 2025. En complément, le développement d'outils de communication à destination d'autres publics cibles, notamment les partenaires, le grand public, les habitants, voire le jeune public, devra être envisagé dans les phases ultérieures de la préfiguration.

b) Études préalables

L'enveloppe principale de 80 000 € pour l'année 2026 est dédiée à la première tranche du diagnostic du territoire, étape structurante du processus de charte. En effet, Il s'agit d'une étape incontournable, fondatrice et indispensable à la réalisation de la Charte, dans le cadre de la création d'un PNR.

Le diagnostic complet est estimé à 180 000 € et se déroulera sur plusieurs années (deux envisagées). Cette mission d'accompagnement fera l'objet d'une mise en concurrence sous forme de marché à tranches, la première tranche correspondant au montant inscrit au budget prévisionnel.

Cette étude permettra de réaliser un état des lieux partagé des patrimoines naturels, paysagers, culturels, économiques et humains, servant de référence pour définir les enjeux et orientations du futur PNR. Des orientations ou compléments spécifiques sont également envisagés, portant notamment sur deux axes : la biodiversité et les continuités écologiques, et l'adaptation du territoire au changement climatique.

Le financement de cette étude fera l'objet du dépôt d'une demande de financement FEDER, avec un taux de financement sollicité de 100 %. Par ailleurs, une attention particulière sera

portée à la consultation et aux prix proposés par les candidats, afin de garantir une utilisation optimale des fonds publics, et des négociations pourront être menées si nécessaire pour optimiser l'enveloppe. Le coût estimé du diagnostic repose également sur les retours d'expérience d'autres territoires de PNR, qui ont transmis leurs références en matière de moyens et d'organisation.

Le choix qui a été fait par les élus en charge du pilotage du projet est d'assurer une bonne appropriation et validation par les élus nouvellement installés en 2026 des orientations du cahier des charges et du choix des candidats. Dans ce cadre, la consultation pour le choix des prestataires sera lancée après l'installation des nouveaux membres.

c) Actions de préfiguration et concertation

Un premier volet d'actions concrètes (25 000 €) permettra d'initier la dynamique de terrain : opérations pilotes, accompagnements techniques...

Ces actions pourraient notamment intégrer des projets pédagogiques, des accompagnements de filières économiques locales ou des projets culturels et artistiques, contribuant concrètement à la dynamique du territoire et à la démonstration de la valeur ajoutée du Parc. Elles pourraient aussi inclure une démarche sur les marais salés, visant à accompagner les productions primaires qui contribuent à l'entretien de ces milieux fragiles et remarquables, en partenariat avec les acteurs et professionnels des filières concernées. D'autres partenariats similaires, par exemple dans le domaine agricole, pourraient également être développés.

La réalisation de ces opérations revêt une importance particulière : elle permet d'asseoir la légitimité du projet, de démontrer sa faisabilité et de donner des repères concrets aux acteurs locaux. Elle illustre également la capacité du futur Parc à mettre en œuvre des partenariats et des organisations de travail collaboratif, cœur du modèle d'action des Parcs naturels régionaux. Ce souhait d'initiatives concrètes est largement partagé par les élus des communes et s'appuie sur les enseignements tirés d'autres territoires, où la démonstration sur le terrain a favorisé l'adhésion et la mobilisation des partenaires.

Le Syndicat définira le cadre d'accompagnement de ces actions, afin d'assurer la cohérence et la pertinence des interventions, tout en s'appuyant sur les moyens mobilisables pour 2026.

La concertation (3 000 €) donnera lieu au financement d'outils et de réunions nécessaires à l'animation territoriale et à l'association des partenaires. Elle s'inscrira dans la continuité de la mission d'accompagnement à la réalisation d'un état des lieux des gouvernances confiée à l'IFREE par l'entente intercommunautaire en 2025, mission qui se poursuivra en 2026. Le budget prévu pour cette année vise à compléter cette mission, à l'accompagner si nécessaire, ou à lui donner suite en soutenant les actions de concertation proposées par l'IFREE.

5. Les recettes et l'équilibre budgétaire

a) Contributions des membres

Les contributions des membres fondateurs assurent la base du financement :

- Communes : **134 057€ (55,21%)**
- EPCI : **82 097 € (33,91%)**
- Région Nouvelle-Aquitaine : **20 000 € (8,24%)**
- Département de la Charente-Maritime : **6 667 € (2,75%)**

Pour l'année 2026, il a été proposé de fixer la contribution des communes et des intercommunalités membres à un taux de 1 € par habitant, dans la limite des plafonds définis par les statuts du syndicat (10 000€ pour les communes et 25 000€ pour les EPCI). Le calcul se base sur la population légale totale issue du dernier recensement connu.

Les cotisations de la Région et du Département sont forfaitaires, proposées respectivement à hauteur de 20 000 € pour la Région et à un tiers de cette somme, soit 6 667 €, pour le Département.

b) Financements externes

Des financements externes, à hauteur de 20 000 €, sont prévus pour accompagner le projet de Parc sur l'année 2025. Ces crédits, accordés par la Région, seront mobilisés en 2026 pour financer une partie du diagnostic territorial. Par ailleurs, des financements européens (notamment FEDER) sont largement envisagés. Plusieurs fiches de demandes sont actuellement en cours de dépôt afin de soutenir, en particulier, la réalisation du diagnostic et le financement d'un ETP envisagé pour la mission « adaptation au changement climatique » (à hauteur de 100 %).

c) Équilibre général

Afin de traduire comptablement les orientations prises, le budget 2026 s'équilibrera à hauteur de 262 821€ en section de fonctionnement.

Section de fonctionnement

<i>Code</i>	<i>Informations</i>	<i>BP 2026</i>
011	Charges à caractère général	115 190 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	92 780 €
65	Autres charges de gestion courante	38 501 €
66	Charges financières	5 000 €
023	Virement à la section d'investissement	11 350 €
	Total des dépenses de fonctionnement	262 821 €

<i>Code</i>	<i>Libellé / informations</i>	<i>BP 2026</i>
74	Dotations et participations	262 821 €
	Total des recettes de fonctionnement	262 821 €

La section d'investissement s'équilibrera à hauteur de 11 350€ intégrant les mises à disposition immobilières et la création du site internet.

Section d'investissement

Code	Libellé	BP 2026
20	Immobilisations incorporelles	2 850 €
21	Immobilisations corporelles	8 500 €
	Totaux	11 350 €

Code	Libellé	BP 2026
021	Virement de la section de fonctionnement	11 350 €
	Total des recettes d'investissement	11 350 €

d) Dette

Le budget ne prévoit pas de recours à l'emprunt en 2026.

6. Perspectives 2027

Pour l'année 2027, le projet de Parc naturel régional poursuivra :

- La réalisation du diagnostic territorial et le lancement de la concertation sur les orientations qui en découleront ;
- L'animation renforcée du réseau d'acteurs locaux, du grand public et la consolidation de la dynamique partenariale ;
- Le lancement d'un plan d'actions préfigurateur, avec cette attention particulière à la conduite d'opérations concrètes sur le terrain pour asseoir la légitimité du projet.

En matière de gouvernance, 2027 sera marquée par une organisation opérationnelle :

- En effet, l'année 2026 devra être consacrée à la mise en place progressive de la gouvernance du syndicat mixte, en lien étroit avec les besoins du projet de Parc. À ce titre, il s'agira notamment de travailler à la création de commissions de travail, prévues par les statuts du syndicat, associant des élus, mais également des représentants des partenaires institutionnels, des acteurs professionnels, des acteurs locaux et des associations, afin d'accompagner la réalisation du diagnostic, la conduite de la concertation et l'émergence des premières actions.
- Parallèlement, l'année 2026 permettra d'engager la réflexion sur la mise en place d'un conseil scientifique, destiné à éclairer les décisions du syndicat et à appuyer la conduite du projet.
- En 2027, le projet pourra ainsi s'appuyer sur une gouvernance installée et pleinement opérationnelle, avec des commissions constituées et actives, ainsi qu'un conseil scientifique en fonctionnement, afin de poursuivre et finaliser le diagnostic, engager

l'élaboration de la Charte du Parc naturel régional et conduire les actions de préfiguration.

Concernant les ressources humaines, la structure légère du syndicat pourra être renforcée si nécessaire, en fonction des besoins identifiés et après validation par les élus du syndicat, afin d'assurer la continuité et l'efficacité de la préfiguration.